



SIAEP d'Arrelles / Villiers-sous-Praslin (Siren : 251000030)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Villiers-sous-Praslin
Arrondissement	Troyes
Département	Aube
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/09/1947
Date d'effet	10/09/1947

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel BOYER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10210 VILLIERS SOUS PRASLIN
Téléphone	03 25 40 00 77
Fax	
Courriel	mairie.villiers.sous.praslin@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	162
Densité moyenne	7,10

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Arrelles (211000088)	90
10	Villiers-sous-Praslin (211004171)	72

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) - La production de l'eau potable aux communes adhérentes - La maaîtrise d'ouvrage de tous les travaux nécessaires à la réalisation de la mission du syndicat intercommunal - L'entretien et la maintenance de tout le matériel quel que soit sa nature et les pièces annexes utilisés en commun par les communes adhérentes au syndicat étant précisé: * que l'exploitation des réseaux de distribution d'eau demeure de la compétence exclusive de chacune des deux communes qui sont propriétaires chacune des ouvrages de distribution autres que ceux utilisés en commun, qui se situent de la station de pompage; * que la tarification de la vente d'eau est fixée pour chacun des deux services d'eau communaux par leur conseil municipal respectif, la police des eaux étant exercée pour chacun des deux services par leur maire respectif. il est rappelé en outre que le syndicat n'est propriétaire que des biens et ouvrages communs aux deux services, dont l'inventaire est annexé à la délibération du comité syndical du 8 avril 1994.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
10	Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA) (251001897)	SM fermé	308 869

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)